

RELEVÉ DE DÉCISIONS COLLÈGE DÉPARTEMENTAL FDVA DU 30 MAI 2024

Personnes présentes :

- M. BOUREL, IA-DASEN
- Mme STEIN, cheffe du SDJES
- M. CUIGNET-ROYER, DDVA, SDJES
- M. LACRESSE, Député
- M. BOILEAU Pierre, Maire de LUDRES
- Mme PUPIL Geneviève, Mme MALGRAS Patricia, Mme PETERS Hélène, personnalités qualifiées

Excusés :

- Mme GUILLOTIN Véronique, Sénatrice
- M. ADAM Lionel, Conseiller départemental de Meurthe et Moselle délégué à la jeunesse et à l'éducation populaire
- M. HELLAK Yannick, Maire de Pont Saint Vincent
- M. HERBAYS Francis, Maire de FILLIERES
- M. COYDON Bernard, personnalité qualifiée

PROPOS INTRODUCTIFS

Monsieur BOUREL énonce les personnes excusées et propose de faire un dernier bilan. M. BOUREL informe qu'il devra quitter la réunion (départ vers 15h40).

I. BILAN 2024

Présentation de la campagne de promotion FDVA 2024 par Monsieur CUIGNET-ROYER qui expose les différentes actions menées notamment un « live Twitch ».

Monsieur CUIGNET-ROYER présente l'état des demandes des groupes A, B, C et D avec les totaux des montants et leurs moyennes évoquant une médiane à 2500 €. Information sur la ventilation des demandes par groupe, sur le financement global, les nouveaux projets innovants et également la part des demandes réitérées dont les chiffres sont à prendre avec du recul, ceux-ci étant établis sur la base du déclaratif. Il poursuit sur un tableau présentant une synthèse des associations de petites tailles peu professionnalisées.

La carte de Meurthe et Moselle démontre une dispersion des dossiers, il a été constaté un recul en partie du Lunévillois et une progression du Val de Briey. Il a été observé une baisse de la communauté de communes du Sânon et une domination des demandes au sein de la Métropole du grand Nancy.

Madame PETERS observe que l'on a retiré 20.000 € au sport ? elle indique que la partie sport est en souffrance et s'interroge sur la baisse des subventions. Monsieur CUIGNET-ROYER explique que le montant est fixé à titre indicatif et que le report sur d'autres groupes est possible. Le sport représente 40% des demandes et il y aura 38% d'attribution.

II. MODALITES D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

Intervention de Monsieur le Député LACRESSE qui soumet plusieurs questions à Madame STEIN et à Monsieur CUIGNET-ROYER particulièrement sur les modalités d'inscriptions, de répartitions, etc.... Madame STEIN apporte les réponses attendues et rappelle les critères de priorisation quand il y a plusieurs demandes sur les années précédentes. Monsieur CUIGNET-ROYER poursuit le dérouler du Powerpoint sur le « rappel sur la cotation des dossiers »

Monsieur le Député LACRESSE interroge sur la répartition géographique des attributions et la prise en compte du financement par les communes.

Mme STEIN explique que les dossiers sont instruits indépendamment de la répartition géographique.

Madame PETERS intervient et explique que l'intervention des communes n'est pas prise en compte et que toutes associations peuvent demander une subvention.

III. ETUDE DES PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Monsieur le Député LACRESSE s'interroge sur l'association Michel DINET. Madame STEIN fait la lecture du Cerfa et de l'action de l'association avec une subvention attribuée (2.150 €). Il a été souligné qu'il y a une cotisation de 500 € par adhérent.

Monsieur le Député LACRESSE demande des explications sur l'association FAMILYA dont aucune subvention ne lui a été attribuée. Il met en exergue que des élus ont été à l'inauguration de l'association particulièrement Monsieur Député Dominique POTIER et lui-même. Il a été proposé 1.000 € (venant de la subvention restant de 2.150 € de l'Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural en Grand Est. Ce dernier étant subventionné par le SDJES 52).

Monsieur le Député LACRESSE interroge sur l'absence de subvention pour l'association BANQUE ALIMENTAIRE. Madame PUPIL explique que 2 dossiers ont été déposés et une subvention de 2.650 € a été accordée à l'antenne de CRUSNE.

Monsieur le Député LACRESSE demande pourquoi une subvention a été accordée à l'UNION REGIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES GRAND EST (URAHJ) soulignant par exemple que BATIGERE étant un partenaire peut accorder des subventions. Madame STEIN répond qu'une application « La Boussole des jeunes » vient d'être lancée portée par l'URHAJ (qui regroupe les FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS) dont l'objectif est de favoriser l'accès au droit des jeunes les plus éloignés des dispositifs (et notamment du logement) par la mise en relation avec des partenaires.

Monsieur le Député LACRESSE observe que sur le plan géographique, il y a des associations qui reviennent régulièrement. Monsieur CUIGNET-ROYER indique qu'au regard de l'état et la répartition des demandes au niveau des communautés de communes, la diffusion d'information est plus faible dans certains territoires.

Monsieur le Député LACRESSE avance des arguments pour une demande une réévaluation pour VILLERS BD et Radio CARAIB NANCY. Le collège valide la demande.

Monsieur le Député LACRESSE salue les membres du collège présents et les remercie pour le travail effectué. Il quitte la réunion vers 16h30.

Madame STEIN revient sur l'abondement des montants proposés par les sous-commissions en raison des crédits restants.

Réévaluations et subventions validées par le collège pour les associations CADETS DE LA GENDARMERIE NATIONALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE, TOUL HANDBALL CLUB, ASSOCIATION FAMILLES RURALES DU PAYS DE COLOMBEY et LE TRUCK À SONS.

Monsieur BOILEAU demande pourquoi l'ASSOCIATION LUDRÉENNE TRAIL ET RUNNING n'a pas obtenu de subvention. Monsieur CUIGNET-ROYER indique qu'il manquait des documents exigés dans les critères FDVA et que des incohérences ont été constatées dans les chiffres figurant sur Cerfa. Monsieur BOILEAU est d'accord.

Questionnement sur le CERCLE D'ETUDES LOCALES DE LUDRES, Monsieur CUIGNET-ROYER informe que c'est un projet achat de panneau et qu'il n'y a pas d'action.

Madame PETERS observe que l'association HOMECOURT HANDBALL n'a que 1800 € par rapport à la dernière l'année. Monsieur CUIGNET-ROYER rappelle les « phases d'instruction ».

Les modifications validées sont notées par Madame STEIN afin de rentrer dans les enveloppes prévues et de correspondre au montant total.

Fin de la réunion 17h15.

PJ : Powerpoint diffusé lors de la réunion du jeudi 30 mai 2024